

LES SECTEURS D'ACTIVITÉ



TRAVAIL DU BOIS, INDUSTRIES DU PAPIER ET IMPRIMERIE

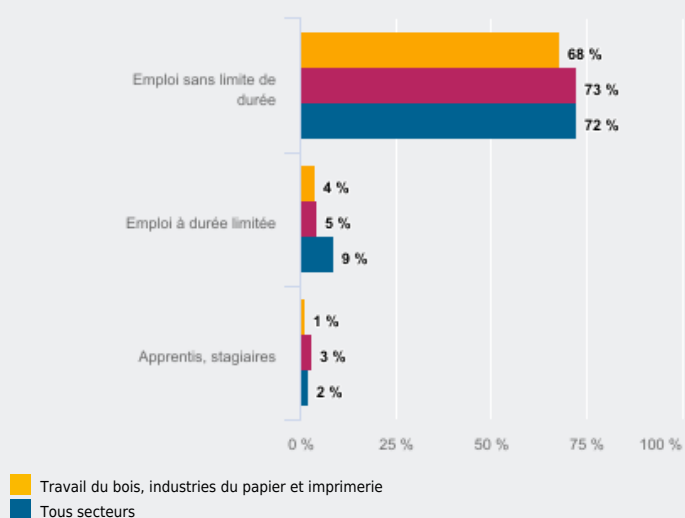


QUELLES SONT **LES CONDITIONS D'EMPLOI** DANS CE SECTEUR ?

TYPE DE CONTRAT POUR LES SALARIÉS ¹

93 %

des salariés de ce secteur occupent un emploi sans limite de durée (85 % tous secteurs)



6 730

actifs en emploi (salarié et non salarié) dans ce secteur, soit

0,3 %

de l'emploi régional

26 %

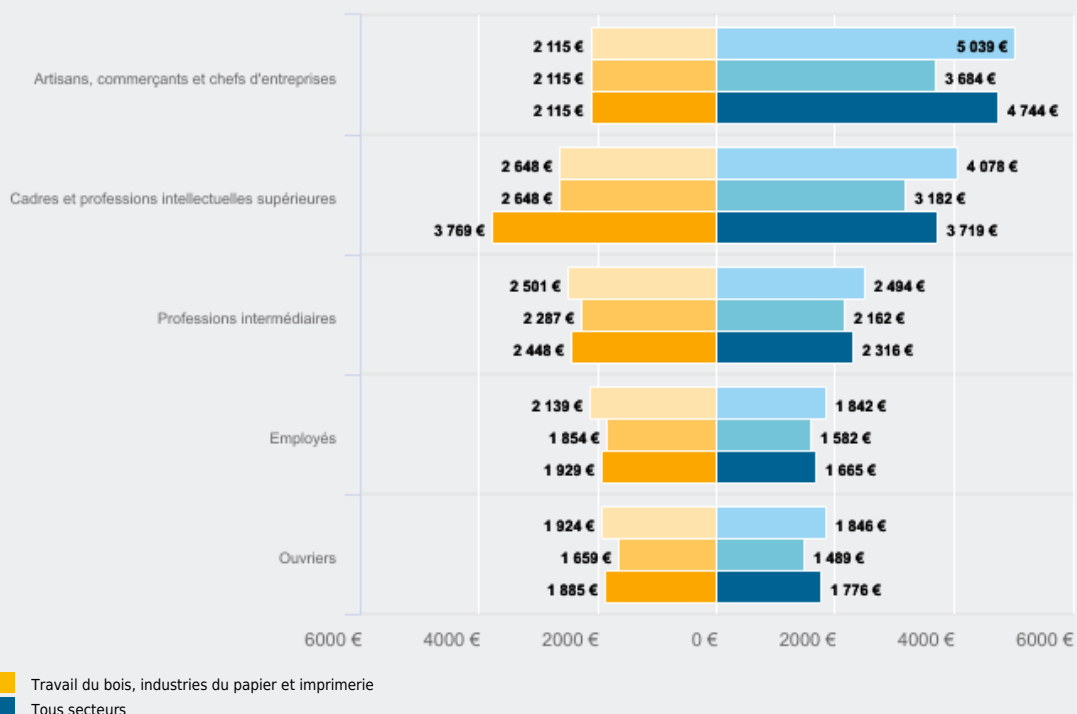
de non-salarié (15 % tous secteurs)

11 %

des actifs de ce secteur travaillent à temps partiel (17 % tous secteurs)

SALAIRE MENSUEL NET MÉDIAN POUR LES SALARIÉS, PAR CATÉGORIE SOCIOPROFESSIONNELLE




La moitié des salariés travaillant dans ce secteur gagnent plus de **1 970 €** net par mois à temps plein (1 800 € tous secteurs)



TYPE DE CONTRAT POUR LES FEMMES SALARIÉES

93 %

des femmes salariées de ce secteur occupent un emploi sans limite de durée

 Travail du bois, industries du papier et imprimerie 
 Tous secteurs

27 %

des femmes de ce secteur exercent un emploi non salarié (11 % tous secteurs)

21 %




des femmes de ce secteur travaillent à temps partiel (25 % tous secteurs)

La moitié des femmes travaillant dans ce secteur gagnent plus de **1 820 €** net par mois à temps plein (1 750 € pour les femmes tous secteurs confondus)

TYPE DE CONTRAT POUR LES HOMMES SALARIÉS

94 %

des hommes salariés de ce secteur occupent un emploi sans limite de durée

 Travail du bois, industries du papier et imprimerie 
 Tous secteurs

25 %

des hommes de ce secteur exercent un emploi non salarié (19 % tous secteurs)

7 %

des hommes de ce secteur travaillent à temps partiel (9 % tous secteurs)

La moitié des hommes travaillant dans ce secteur gagnent plus de **2 020 €** net par mois à temps plein (1 860 € pour les hommes tous secteurs confondus)

 Source : Insee - RP au lieu de résidence, Base Tous salariés - Traitement Carif-Oref Provence - Alpes - Côte d'Azur.

Notes :

1 Les emplois sans limite de durée regroupent les CDI et les fonctionnaires titulaires. Les emplois à durée limitée regroupent les CDD, les contrats aidés, les intérimaires et les stagiaires rémunérés.